



**SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT
Midi-Pyrénées & DNSCE**

Comité Technique DNSCE du 18 mai 2021

COMPTE RENDU

« OHÉ CAPITAINE , ET VOGUE LA GALÈRE ! »

Si le bilan social 2020 était à l'ordre du jour de ce comité technique, nous avons déclaré à la direction de la DNSCE que le social avait été et serait le parent pauvre de la crise sanitaire, tant le « quoiqu'il en coûte » macronien a oublié les plus démunis et précaires.

A l'heure du transfert de la fiscalité énergétique, du recul drastique de l'action sociale, du bouleversement sans contrôle des rythmes de travail, ce comité technique aura surtout permis de mettre en lumière ce constat : la Douane n'a plus les moyens de ses ambitions et la DNSCE n'échappe pas au désastre.

I-bilan social

Bon allez soyons, clairs, ça a été très vite...

Alors, nous ne faisons pas de procès d'intention, tout le monde a été pris de cours par ce satané virus et peu ou prou la Douane s'est quand même positivement distinguée dans la gestion de crise. En particulier les acteurs de la prévention, impliqués et efficaces bien que manquant de moyens (par exemple la médecine de prévention, qui ne peut plus assurer le planning de visites ...)

Mais on sent bien quand même que pour l'année 2020 l'action sociale ça n'était pas la priorité...

Ceci dit, c'est comme dans le film, « ils récupèrent vite » et le printemps 2021 aura été l'occasion d'une accélération digne des plus grandes voitures de sport sur le plan des contre-réformes : LDG mutations et promotions, transfert des fiscalités, « réorganisation » des missions, réduction drastique de l'action sociale (résidences EPAF, Cdas,..). Des yeux chafouins y verraient peut-être la directrice générale profiter de la situation pour dérouler sa feuille de route, dans laquelle l'aspect social n'est décidément pas un des gros titres.

II-bilan de la performance 2020 et plan d'action 2021

La performance est évaluée dorénavant avec un nouveau thermomètre : la démarche ITIL, déclinée en solution ITSM ITOP permet d'avoir une évaluation des changements et mises à jour des différents process informatiques.

Autant utiliser des outils performants, nous en sommes bien d'accord et nous félicitons les équipes techniques qui ont du faire des efforts d'adaptation remarquables pour entrer dans le moule Itop, dans un contexte marqué de baisse d'activité durant la crise sanitaire.

Mais un thermomètre n'a jamais fait baisser la fièvre... Certes, des problèmes ponctuels (Brexit, Mathieu) , des sujets externes à la DNSCE (deb, ghost, douane.gouv), les attermoissements (gestion des asa , rtt dans Mathieu) ou les problèmes récurrents de la Maîtrise d'ouvrage et de l'AMOA de la DG noircissent-ils un peu le bilan 2020.

Nous avons surtout peur à la CGT, que du malheur naisse l'habitude et pas que pour des raisons extérieures... Les impératifs de MCO, les gestions d'obsolescence et les décroissances à marche forcée dans un contexte de serrage de ceinture budgétaire et de développement(s) du projet PHEDRE phagocytant tout le reste, risquent de s'installer durablement. Et les incidents CAB ou E-CAB, pour reprendre la terminologie employée, de connaître un taux de reproduction qui ne menacera pas l'espèce. C'est bien joli la modernisation de l'action publique (MAP), mais il va falloir solder les bijoux de famille et manger des pâtes.

Pour ce qui concerne le **plan d'action 2021**, nous sortons progressivement du cadre de E-douane et la DNSCE contribue au Plan annuel de Performance 2021 de la DG :

-poursuite de la refonte du SILCF

-évolution de DALIA

-projet SMART pour la DNRED (outil unique de collecte, d'enrichissement, d'exploitation et d'analyse du renseignement)

-projet VDD d'orientation des contrôles à travers la plateforme de datamining exploitée à la DNSCE

-mise en oeuvre des transferts de fiscalité énergétique (Grrrrrrr....) issus des plf 2019 et 2020, où nous ne pouvons que le rappeler un (s) ministre a menti ouvertement devant l'assemblée nationale et fracassé au bas mot 2500 postes douaniers d'une seule phrase :

-finalisation des travaux de transfert de la TVA pétrole,

-MCO avant transfert de DANI,

-réécriture d'ISOPE (obsolescence technique) tout en intégrant les évolutions réglementaires, toujours nombreuses sur ce pan de fiscalité.

Pour cela, l'accent sera porté sur :

- la finalisation de l'implémentation des processus de gestion des incidents et des problèmes à travers le déploiement de ITOP
- la description du catalogue de services du pôle du fonctionnement. Ce catalogue sera intégré dans ITOP
- l'élargissement de l'offre de services de la DNSCE aux containers. Mise en oeuvre de l'organisation adaptée et des outils nécessaires à la gestion des containers. La cible d'architecture autour des containers est à l'étude. Elle constitue un préalable aux livraisons continues.
- l'outillage de la gestion des projets et des MCO et MCS grâce au déploiement de JIRA. Cet outil de gestion des projets et des tickets d'incidents devra s'interfacer avec ITOP

III- plan de formation

les alternances de programmation/annulation des FP pour cause de COVID sur 1/4 de l'année, doublées par les re-priorisations du SDSI (Schéma Directeur du Système d'Information) ont sérieusement perturbées le PIF 2020.

Le PIF 2021 reprend pour l'essentiel les actions de formations prévues et non réalisées en 2020.

Les LDG sont là, aussi la FP a un rôle important à jouer. Elle doit se réinventer pour fournir une offre plus étoffée aux agents dans leur parcours de formation afin de mieux s'adapter aux transformations technologiques, à l'usage collaboratif des nouveaux outils de communications, et aux préparations aux concours.

Le tout dans un contexte de l'ITIL (Information Technology Infrastructure Library) appuyé par les outils de l'ITSM.

Aujourd'hui la FP doit être en capacité de mener ses actions de formations à distance en webinaires, MOOC, e-learning, pour mieux mutualiser son offre tant en interne avec la DNRFP, le CID et SI3 qu'en externe avec l'IGPDE, la PFRH, Mélusine, FUN, et tout autre organisme privé de formations.

Si le PIF est formé chaque année par les CREP, les chefs de pôles, la méthode de pilotage et les offres du CHSCT, pour assurer une bonne montée en compétence de l'agent dans les nouveaux métiers, c'est bien d'une recherche du bon profil qu'il s'agit tant en externe qu'en interne.

Elle doit également être en mesure d'accompagner l'agent dans sa demande de mutation en le formant à l'entretien de mobilité : comment faire un CV, exprimer sa motivation pour un poste sollicité. Pour le coup la charrue a été placée avant les bœufs tant le dernier TAM fait remonter une série d'écueils sans aucune forme d'explication à la candidature non retenue.

Mais gageons que l'erreur soit source de progrès. Au travers du site intranet de la DNSCE

(<https://sharepoint.dnsce.douane>) la FP annonce clairement son offre de formation enrichie de la documentation nécessaire sur les ASA formation, DTS et CPF, ainsi que sur le financement ou pas des différentes préparations.

IV- point amiante

La DNSCE a diligenté une expertise de la présence d'amiante sur l'ensemble du site. Il en ressort que de l'amiante a été décelée ponctuellement sur une conduite, dans des joints de fenêtre et dans les enduits de plafond d'une salle.

Précisons d'emblée qu'il ne faut pas céder à une inquiétude trop vive à notre sens, et surtout à celui de la société spécialisée qui a conduit l'étude. L'amiante est captive et ne présente pas de danger immédiat.

Quoiqu'il en soit, l'effort méritoire de transparence et la décision de procéder, avant les travaux liés au projet PHEDRE, au retrait de ces matériaux dans les règles de l'art, nous paraissent adaptés. Un point a été fait au CHSCT 31 du 19 mai 2021, les conclusions et mesures ont reçu une évaluation positive de l'inspecteur ISST, sous réserve de découverte éventuelle ultérieure lors des travaux.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour finir, nous avons évoqué quelques points divers :

-nous avons demandé que le registre hygiène et sécurité où les agents peuvent déposer une remarque soit plus aisément repérable sur l'intranet de la DNSCE, car c'est à l'heure actuelle un vrai parcours du combattant pour le débusquer...

-le mail RLS du 10 mai 2021 est ni plus ni moins qu'une façon de reporter sine die la fourniture du matériel aux agents aux temps heureux où nos amis TSI disposeront enfin du matériel adéquat.

On a connu en Douanes des circulaires plus rapides que celles ayant trait à la mise en application du décret du 5 mai 2020 qui prévoit la prise en charge par l'administration des matériels professionnels pour le télétravail...

vos représentants au comité technique, Marc Pilo et Christophe Pagès.